

## Intervention Inès MININ

Table ronde 2 : *Identifier les leviers de réformes : Dépenses et politiques publiques, protection sociale, marché du travail, logement, représentation citoyenne et politique...Demain, quelles priorités ?*

Comment faciliter l'entrée des jeunes dans l'âge adulte et l'accès à l'autonomie ? Politiques sociales, éducations, marché du travail, logement ?

### **La CFDT partage en grande partie les constats et questionnements de la note préparatoire et particulièrement ceux-ci :**

L'accompagnement des transitions vers l'âge adulte reste du principal ressort des solidarités familiales et renforce les inégalités sociales

L'accès des jeunes à l'indépendance économique est tardif et fragmenté, soit par élitisme éducatif, soit par éloignement de l'emploi des non-qualifiés

Les difficultés de la jeunesse accentuent donc le poids de l'héritage social.

Certains jeunes sont doublement pénalisés car ils ne disposent ni des ressources propres ni du soutien familial pour réussir leur insertion.

En réponse à la question :

- ✓ Les investissements sociaux doivent être ciblés et renforcés (en particuliers ceux à destination des jeunes) sur l'accès des jeunes à l'autonomie, la conciliation vie professionnelle/vie personnelle (accueil du jeune enfant, aide aux proches aidants) et le maintien de la vie sociale et de l'autonomie pour tous (animation territoriale avec des partenaires, centres sociaux, etc.)
- ✓ Pour la CFDT, les inégalités intergénérationnelles pourraient être réduites en décloisonnant les différentes politiques selon les classes d'âge. Il s'agit de construire des dispositifs souples, fluides, agiles entre les temps de formation, d'activités, puis de retraite.
- ✓ Le CPA pourrait être cet outil d'accompagnement des transitions. Sa mise en œuvre nous obligera à questionner l'acquisition des droits, leur fongibilité, l'accessibilité de ceux-ci et l'accompagnement global des personnes afin de les orienter, conseiller et les accompagner pour que, ceux qui sont les moins agiles aujourd'hui dans la capacité à être acteur de leur vie, le devienne avec la mise en œuvre de ce dispositif qui facilite la capacité à définir et à choisir son parcours personnelle, professionnelle...
- ✓ Pour lutter contre la répétition des inégalités sociales, il est nécessaire d'avancer vers une réforme fiscale pour aller vers la suppression du quotient familial et une individualisation de l'impôt. Des études d'impacts sont nécessaires pour une meilleure visibilité des effets induits selon les différents scénarios.
- ✓ Nous sommes partisans du nouveau dispositif de parcours contractualisé pour tous les jeunes qui offre un véritable accompagnement afin de lutter contre l'exclusion des jeunes et surtout leur isolement dans leur insertion sociale.

Quels besoins de prise en charge liés au vieillissement à 10 ans ?

- ✓ Le temps de retraite devrait être accessible progressivement pour tenir compte des capacités physiques et mentales de chacun en activant des dispositifs de prévention et les nouveaux modes d'activités et d'accompagnement (télétravail, etc. parrainage, coaching, etc.)

- ✓ La CFDT a depuis longtemps développé des théories pour trouver des réponses durables à la problématique des retraites : Nous portons l'ambition d'offrir demain une retraite à la carte et de réussir une véritable réforme systémique afin de prendre en compte l'évolution de notre démographie.
- ✓ Intégrer une nouvelle notion dans l'accompagnement des parcours par les politiques publiques et de solidarité : articuler la valeur qu'on donne au travail et la **valeur qu'on donne à l'activité** (bénévolat, volontariat...).

**La retraite à la carte** : c'est sortir de la logique d'âge unique, « l'âge couperet », qui n'a pas de sens, car les carrières sont différentes (notamment l'âge de début de carrière, les conditions de travail aussi (exemple de la notion de pénibilité), tout comme les aspirations individuelles. C'est donner la possibilité de partir en retraite avec des conditions minimum bien sûr, mais c'est aussi organiser la sortie du marché du travail en douceur (retraite progressive, cumul emploi/retraite), faciliter (améliorer) cette transition.

**La réforme systémique** : c'est aller vers une simplification de notre système de retraite, pour une meilleur lisibilité et une plus grande justice sociale. C'est aussi aller vers des comptes notionnels, qui prennent en compte l'espérance de vie, qui continue d'augmenter chaque année et de partager ces gains d'espérance de vie entre activité et retraite.

A-t-on besoin d'un rééquilibrage entre les générations et/ou les âges ? Quel « pacte » entre les générations ?

- ✓ Pour la CFDT, les enjeux sont, quelques soient les générations, **l'accès et le maintien de l'autonomie tout en développant les liens sociaux pour lutter contre l'isolement social.**
- ✓ **Réussir à rééquilibrer en renforçant la notion d'acquisition de droits et ce en définissant l'acquisition des droits par la personne à partir d'un certain âge.** Le rapport du HCF identifie que les aides touchés directement par les jeunes sont plus efficaces dans leurs parcours d'insertion professionnelle
- ✓ **Pour un financement plus équitable des ressources intergénérationnelles, il est nécessaire que les ressources patrimoniales participent au-delà d'un certain plafond à un financement de l'investissement social.**
- ✓ **Réétudier la mise en œuvre d'un système de dotation. Proposition inscrite dans le livre vert pour une nouvelle politique jeunesse (2010).**

Cette formule avait pour ambition de constituer un capital de départ (le CPA en pose les prémices), sous la forme d'un montant dont l'emploi serait librement déterminé par le jeune, comme un vecteur facilitateur de la capacité d'autonomisation des jeunes. La dotation pourrait être mobilisée pour financer l'aide à la recherche d'un premier emploi, mais aussi des compléments de bourse et des frais de financement des études, voire d'autres dépenses. Elle serait attachée à un droit universel à l'accompagnement.

**Aller vers une meilleure accessibilité aux droits**

- ✓ Pour faciliter l'accès aux différents droits, il est nécessaire de rendre plus lisible les différents dispositifs et de montrer leur cohérence et leur pertinence dans le cadre d'un parcours d'accès à l'autonomie : c'est ce que nous voulons également réussir au travers du CPA

- ✓ Les différents acteurs locaux, animateurs de ces dispositifs, doivent être valorisés et soutenus par des financements pluriannuels leur permettant d'engager des actions dans la durée par des emplois de qualité.
- ✓ Les métiers d'accompagnements et d'animations sociales doivent être valorisés dans la perspective d'investissement social pour être plus attractifs et intégrés dans des parcours professionnels évolutifs.
- ✓ Les acteurs locaux (bailleurs sociaux, centres sociaux, associations) doivent être incités à développer des actions et dispositifs intergénérationnels.